



CONSEIL MUNICIPAL
du
Vendredi 19 janvier 2018

L'An deux mille dix-huit, le 19 janvier, à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du Conseil de la Mairie de Noyers sous la présidence de Monsieur Xavier RELAVE, maire de Noyers.

Présents : Xavier RELAVE, Eric BARNAULT, Angélique BEAUDOIN, Monique BILLAUD, Cédric COUDRE, Paula COUTELLIER, Jacques FOUCHER, Danièle GARAVOGLIA, Monique LEGRAS, Marie-Annick MARCEAUX, Marc PELLETIER.

Absents excusés :

- Patrick FAUVELLE
- Annette LELOUP (*pouvoir donné à Mme GARAVOGLIA*)

Absent : Amaury DAVID

Secrétaire de séance : Madame Danièle GARAVOGLIA

AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR : Monsieur le Maire demande d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour : « **rénovation de l'éclairage public** » : cet ajout est accepté à l'unanimité par l'assemblée présente.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 08/12/ 2017 :

Celui-ci est approuvé à l'unanimité des élus présents lors du dernier Conseil.

ORDRE DU JOUR

● **AIDE A LA MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL « R.I.F.S.E.E.P » PAR LE C.D.G. 45 ET SIGNATURE DE LA CONVENTION**

Lors du conseil du 08/12/2017, après proposition de Monsieur le Maire d'une adhésion au service payant du Centre de Gestion de la Fonction Publique du Loiret pour une aide méthodologique à la mise en place du R.I.F.S.E.E.P., le Conseil Municipal avait sollicité un complément d'information tarifaire.

Monsieur le Maire précise qu'une estimation financière de la prestation a été demandée : coût horaire : 56 €/h soit une estimation pour 2 heures à 112 €, intervention à la Mairie et frais de déplacement compris.

Monsieur le Maire ajoute que l'accord pour cette prestation donne lieu à la signature d'une convention de prestation de service.

Monsieur le Maire propose que chaque intervention du centre de gestion spécifique soit soumise à un devis sur le travail engagé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- décide d'adhérer au service payant de conseil en organisation et recrutement du Centre de Gestion 45, selon le tarif fixé par délibération du CDGFPT du Loiret,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous les actes ou avenants à intervenir dans le cadre de l'une de ces procédures.

- **REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL DE LA MAIRIE DANS LE CADRE DU R.I.F.S.E.E.P**

- Monsieur le Maire présente le projet du régime indemnitaire du personnel de la Mairie (projet transmis aux élus avant le Conseil) :
Le décret n°2014-513 du 20 Mai 2014 a créé un nouveau régime indemnitaire de la fonction publique, le « R.I.F.S.E.E.P. » (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) qui a pour vocation de se substituer aux régimes indemnitaires ayant le même objet.
Le R.I.F.S.E.E.P. comprend 2 parts :
 - l'Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise (I.F.S.E), lié au poste de l'agent et son expérience professionnelle. Cette indemnité sera versée mensuellement.
 - le Complément Indemnitaire(C.I), lié à l'engagement professionnel et la manière de servir, apprécié lors d'un entretien professionnel. Le Complément Indemnitaire sera versé annuellement en tenant compte de critères et de montants définis dans le projet présenté et transmis aux membres du Conseil avant la réunion.Monsieur le Maire a rencontré les agents de la commune le 16/01/2018 et chacun a notifié être informé sans apporter d'observation particulière. (La base de calcul a été effectuée en fonction du montant des primes mises en place actuellement).
- Monsieur le Maire présente le projet de délibération qui sera transmis à la commission paritaire départementale devant se réunir le 20/02/2018 et qui sera applicable suite à son avis. Ce projet de délibération sera soumis pour débat, modifications éventuelles et vote, au sein du prochain Conseil Municipal.

- **RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC :**

Dans le cadre du projet de rénovation de l'éclairage public communal (mise aux normes de la sécurité des armoires électriques, remplacement de candélabres), suite au diagnostic effectué par Noctabene, un appel d'offre a été lancé.

La consultation et l'analyse des offres ont été suivies par Ingenov45 dans le cadre de la mission que la Communauté de Communes lui avait confié. Deux entreprises ont répondu à l'appel d'offre. Suite à l'analyse effectuée par Ingenov45, il a été retenu l'entreprise SOMELEC pour un montant de 19 114 € HT, soit 22 960.80 € TTC. La notification a été effectuée à l'entreprise le 30 Décembre 2017.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter les services de l'Etat pour l'obtention d'une subvention de 9 557 € H.T, soit 50 % du montant du projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte le projet pour un montant de 19 114 € HT, soit 22 960,80 € TTC
- sollicite une subvention de 9 557 € HT au titre de la DETR soit 50 % du montant du projet.
- autorise Monsieur le Maire à effectuer cette demande de subvention et à signer tous les documents y afférant.

- **INFORMATIONS DIVERSES :**

- Monsieur le Maire informe le Conseil que le début des travaux d'aménagement du carrefour situé sur la D 961 est fixé au 29/01/2018, pour une durée de 64 jours. Un arrêté y règlemente la circulation durant la période de travaux fixée du 29 janvier 2018 au 30 avril 2018. (1^{ère} réunion de chantier, le mardi 06 février 2018 : présence du Maire et suivi du chantier par le 1^{er} Adjoint).

- Monsieur le Maire demande à l'Adjoint responsable de la Commission Travaux de présenter :
 - au prochain Conseil : le projet finalisé concernant l'aménagement du « Chemin de l'Ecluse » afin d'en programmer les travaux et leur financement sur l'année 2018.
 - au conseil en juin 2018 : le projet finalisé concernant les réflexions engagées sur le projet de voie piétonne, Route de Montargis, afin d'en programmer les travaux et leur financement pour l'année 2019.
- Monsieur le Maire informe que Monsieur Laurent HURISSE, artisan assurant l'entretien d'espaces verts, a fourni la commune en copeaux de broyage. Ceux-ci serviront pour le paillage des massifs de la commune, contribuant ainsi au respect de notre environnement.
- Monsieur le Maire avertit du changement du jour de collecte des bacs d'ordures ménagères : le SICTOM passera non plus le mardi matin mais le jeudi après-midi, à partir de 12h.
- Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des démarches entreprises face aux incivilités commises sur la commune (plaintes et procédures en cours).
- Monsieur le Maire annonce la mise en place d'une permanence des services du Trésor Public, le jeudi matin, tous les 15 jours, au Centre Médico-Social de Lorris.
- Monsieur le Maire rappelle la fonction des adjoints responsables des commissions : organiser les réunions de réflexion, assurer le suivi suite aux décisions de conseil. Monsieur le Maire précise que les adjoints responsables des commissions font le lien avec le Maire.

● **EXPRESSION DES CONSEILLERS :**

- ✓ Madame Angélique BEAUDOIN demande si le curage des fossés de la route de « La Marière » est prévu sur 2018. Monsieur le Maire répond que celui-ci est effectivement prévu dans le programme 2018 d'entretien des fossés de la Communauté de Communes.
- ✓ Madame Angélique BEAUDOIN souhaite savoir si l'entretien par le S.I.V.L.O., du « Pontet », côté Rougemont, est bien terminé car il reste des branches qui n'ont pas été retirées. Monsieur PELLETIER annonce qu'il va relayer sa demande auprès du S.I.V.L.O.
- ✓ Monsieur Cédric COUDRE fait part du résultat du sondage effectué auprès du groupe scolaire de Lorris (maternelle et élémentaire) concernant la durée hebdomadaire de cours : 85 % des parents sondés se sont positionnés pour la semaine de 4 jours. Le Conseil d'Ecole devra se réunir et la décision finale appartiendra à la Commission Scolaire Lorris-Noyers.
- ✓ Madame Marie-Annick MARCEAUX fait un point sur l'avancée du recensement et annonce ses permanences en mairie, les mardi et jeudi, de 16h00 à 18h00.

- ✓ Monsieur Marc PELLETIER annonce la création d'un fichier informatique de gestion du cimetière, en collaboration avec Monsieur Cédric COUDRE.

- ✓ Madame Danièle GARAVOGLIA fait état de sa visite avec Madame Annette LELOUP chez Madame Liliane GREGOIRE, lors de la distribution du colis de Noël. Madame GREGOIRE leur a demandé si une prise en charge, par la municipalité, de la stérilisation des chats errants venant à son domicile était possible. Le sujet sera évoqué lors d'un prochain conseil. Les deux conseillères municipales s'interrogent sur l'accompagnement du service d'aide à domicile auprès de cette administrée. Monsieur le Maire souhaite que le Comité Consultatif d'Aide Sociale rencontre la responsable de l'A.D.A.P.A., Madame LAFAYE, afin de faire un point sur l'intervention de l'association au domicile de Madame GREGOIRE.

La séance est levée à 21h30.